

Paris le 26 FEV. 2016



26/11/2014

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique ministériel,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du comité technique ministériel qui se tiendra le :

Vendredi 11 mars 2016
à partir de 9h30 – Salle Molière
182 rue Saint Honoré
75001 PARIS

Je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir par courriel, à l'adresse suivante : dialogue.social@culture.gouv.fr, si vous participerez à cette réunion.

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Service des
ressources humaines

SRH2

Bureau du dialogue social et de
l'expertise statutaire

Affaire suivie par :
Anne-Claire RICHARD
Anne-claire.richard@culture.gouv.fr

L'ordre du jour est le suivant :

1° Approbation des PV des comités techniques ministériels du 13 octobre 2015 (première convocation) et du 10 novembre 2015 ;

2° Présentation de l'agenda social 2016 (*pour information*) ;

3° Présentation du projet de plan ministériel d'accompagnement RH dans le cadre de la réforme territoriale, évocation de la situation sociale et de l'évolution des organigrammes des DRAC, en écho au CT spécial DRAC du 8 mars 2016 (*pour information*) ;

4° Projet de décret relatif à l'Institut national de recherches archéologiques préventives et modifiant le livre V du code du patrimoine (*pour information*) ;

5° Note d'orientation pluriannuelle et plans de formation du ministère de la Culture et de la Communication (*pour information*) ;

6° Incidence sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire : présentation du budget et des mesures catégorielles 2016 (*pour information*) ;

7° La protection sociale complémentaire des personnels du ministère de la Culture et de la Communication : bilan et perspectives (*pour information*) ;

8° Présentation du guide de l'encadrement du Ministère de la Culture et de la Communication (*pour information*) ;

9° Information des OS sur le lancement de l'audit sur l'archivage des courriels (*pour information*).

Le secrétaire général,



Christopher MILES